



Paris, le 20 mars 2006

Monsieur Jérôme Martin  
Président  
Act-Up Paris  
45, rue Sedaine  
75 011 Paris

N.Réf. FH/AH/NMn°26597

Monsieur le Président,

Suite au rendez-vous que j'ai eu avec votre association mercredi 8 mars dernier, un courrier de Pauline Londeix m'a été adressé par mail afin de préciser par écrit les éléments essentiels de notre échange.

Je souhaite d'abord vous redire le refus de toute forme de discrimination que portent les socialistes. Distinguer en soi les motifs discriminatoires revient à introduire une hiérarchie de principe entre les victimes, ce que nous refusons. C'est pourquoi nous souhaitons que les victimes de transphobie, particulièrement fréquente dans le cadre du travail notamment, disposent des bénéfiques protecteurs du code pénal contre les discriminations. Cela passe par l'ajout du motif de l'identité de genre dans l'article 225-1 du code pénal. Le député socialiste Patrick Bloche a déjà tenté de porter cette modification, mais la majorité actuelle l'a rejetée. Nous poursuivrons.

Lors de notre échange, nous avons abordé la façon dont le remboursement des soins est actuellement lié à l'affection de longue durée « troubles précoces de l'identité de genre » dans la rubrique des « troubles névrotiques sévères et les troubles graves de la personnalité et du comportement ». Une telle désignation porte une stigmatisation sociale qui pose problème. Je souhaite maintenir le remboursement des soins en conservant la prise en charge dans le cadre d'une affection de longue durée, mais dont l'intitulé devra être retiré de cette catégorie psychiatrique.

Soucieux d'offrir les meilleurs soins aux personnes concernées, j'entends qu'il existe des pratiques médicales inégales en France. C'est pourquoi leur évaluation sérieuse m'apparaît nécessaire. En fonction des résultats, il faudra peut-être améliorer la formation des médecins et la sensibilisation des équipes médicales aux parcours de changement de sexe.

Concernant l'accompagnement administratif des transitions, le dispositif actuel est de nature à créer de graves discriminations dans l'accès des personnes à leurs droits élémentaires. Il me semble donc indispensable qu'un nouveau prénom d'usage puisse être attribué plus facilement, et que les documents administratifs qui doivent être produits dans le monde du travail, comme le numéro INSEE, ne trahissent pas en cours de transition une identité légale en contradiction avec la nouvelle apparence de la personne.

Le taux de prévalence au virus du sida parmi les personnes trans semble très préoccupant. Une sérieuse épidémiologie doit être conduite, d'où devront découler le cas échéant de vigoureuses campagnes de prévention ciblée. D'autre part, les recherches portant sur les interactions entre les traitements hormonaux et antirétroviraux doivent être promues.

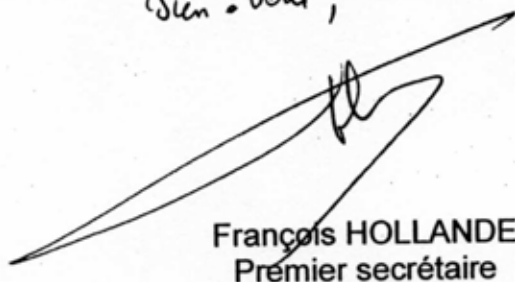
Enfin, je vous indique que le travail de concertation que nous avons entamé sur ce sujet se poursuivra au sein de la commission nationale LGBT du PS, en particulier sur la remise en question des protocoles médicaux actuels.

En conclusion, vous m'interrogez à nouveau sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe et la filiation : je vous réaffirme que la position du parti socialiste sur ces sujets a été prise par son bureau national le 11 mai 2004 et confirmée par son texte de synthèse lors du congrès du Mans en novembre dernier.

Nous avons pris cette position qui engage le PS au nom d'un principe fondateur de l'identité socialiste : l'égalité des droits.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaite considération.

Bien à vous,



François HOLLANDE  
Premier secrétaire